

RÉDACTION
ADMINISTRATION
BUREAU DES ABONNEMENTS
Imprimerie Saint-Paul
Avenue de Pérolles, Fribourg, Suisse

ABONNEMENTS
1 mois 1 franc
3 mois 2 francs
6 mois 3 francs
1 an 5 francs

Tous les bureaux de poste se chargent de percevoir le prix de l'abonnement moyennant une surtaxe de 20 cent.
Compte de chèques postal 114 14.

LA LIBERTÉ

Journal politique, religieux, social

ANNONCES
Publicitas
S. A. SUISSE DE PUBLICITÉ
Rue St-Pierre
FRIBOURG

PRIX DES ANNONCES

Fribourg, canton 15 cent.
La Suisse... 20 »
L'Étranger... 25 »
Réclames... 50 »

Nouvelles du jour

Offensive anglaise au sud d'Ypres. Prise de Wytschaete et de Messines. Attaque allemande au nord de l'Aisne. Violents combats sur le Karst.

L'offensive anglaise que faisait présager la continuité et la violence du bombardement au sud d'Ypres s'est déclarée hier matin jeudi. Le front de bataille, dans ces parages, était resté immobile depuis la grande bataille de l'Yser, d'octobre-novembre 1914. Depuis Saint-Eloi, près du canal d'Ypres, les lignes anglaises se dérobèrent vers l'ouest, en contournant Wytschaete, puis revenaient vers l'est, en se rapprochant de Messines, traversant la Douve, au sud de cette localité, et enfin se dirigeaient, au sud, vers Armentières.

Le secteur Messines-Saint-Eloi était appelé la boucle de Wytschaete, à cause de l'arc de cercle dessiné par le front, à l'ouest de cette localité. Les Anglais annoncèrent que leur premier élan a fait tomber Wytschaete et Messines, avec les hauteurs à l'ouest du second de ces villages, ainsi qu'une série de positions avancées allemandes s'étendant jusqu'au sud de la Douve. Dans un second élan, les Anglais ont encore gagné du terrain à l'aile nord du front d'attaque : ils ont atteint Oostaverne, sur la route allant d'Ypres à Warneton. Le nombre des prisonniers faits par l'assailant est de 5000, d'après un recensement provisoire ; le butin n'est pas encore l'énuméré.

L'entreprise nouvelle du haut commandement anglais ne doit pas faire croire qu'il ait renoncé à poursuivre l'offensive de l'Artois. Simultanément avec l'attaque de grande envergure exécutée au sud d'Ypres, il s'en est produit d'autres autour de Lens et sur la Scarpe, à Rouix. Il semble que le maréchal Douglas-Haigh espère, en multipliant les points d'attaque, se ménager la chance d'une défaillance de l'adversaire, dans un secteur quelconque.

Dans le rayon de Saint-Quentin, les Allemands, se défiant des intentions françaises, ont exécuté une reconnaissance en forces, au nord-ouest de la ville ; cette affaire a mal tourné pour eux, d'après le bulletin français. Au nord de l'Aisne, sur le Chemin des Dames, les Français continuent d'avoir à faire tête à des offensives locales allemandes. La dernière s'est produite dans la partie ouest du secteur de l'Aisne, au sud de Flain. Les Allemands ont réussi à reprendre des positions et à faire cinq cents prisonniers.

Les dernières nouvelles du théâtre austro-italien ont accueilli la gravité de l'échec subi par l'armée du duc d'Aoste dans la partie méridionale du Karst. Les pertes italiennes en prisonniers se sont élevées à 10,000 hommes.

La contre-offensive inopinée du général Boroevic a été décidée, selon les rapports autrichiens, parce qu'on savait, au quartier-général austro-hongrois, que les Italiens se préparaient à reprendre l'attaque générale contre les positions du Karst méridional, dans l'espoir d'enlever le massif de Hernalda et de s'ouvrir la route du littoral, dans la direction de Trieste. Des troupes fraîches affluèrent sans discontinuer dans le Vallone, en vue des nouvelles opérations. Au vu de quoi le général Boroevic résolut de déjouer les plans du général Cadorna en prenant l'offensive.

L'initiative autrichienne a provoqué une riposte italienne des plus véhémentes. Samedi, l'armée royale a contre-attaqué à l'est de Jamiano, et une bataille furieuse s'est engagée. Mais elle n'a pas changé l'état de choses qui était résulté de l'offensive autrichienne de l'avant-veille.

Mercredi soir, après avoir siégé à huis clos, le Sénat français, reprenant sa séance publique, a voté à l'unanimité un ordre du jour contre le programme des socialistes pacifistes qui veulent se rendre à Stockholm. On y lit que la France réclame non seulement la restitution de l'Alsace-Lorraine, mais encore la réparation des dommages.

Si les socialistes russes acceptent que le retour de l'Alsace-Lorraine à la France ne soit pas considéré comme un accroissement de la paix sans annexions, on ne voit pas comment on leur fera comprendre que la réparation des dommages est compatible avec une paix sans indemnités.

En Russie, le nouveau cours gouvernemental continue de jeter par-dessus bord les hommes qui ont eu quelque attache avec le régime tsariste. C'est ainsi que M. Sazonof, ambassadeur russe à Londres, vient d'être mis à la retraite.

Pendant son voyage aux Etats-Unis, le général Joffre a eu de nombreuses conférences avec l'état-major américain sur l'organisation de l'armée. Tous ses avis ont été immédiatement adoptés. On lui donna le nom de « parrain de l'armée américaine ».

Ce titre correspondra à un rôle effectif à mesure qu'arriveront les recrues d'outre-mer. D'accord avec le gouvernement américain, le gouvernement français mettra Joffre à la disposition des officiers des Etats-Unis, pour qu'il leur donne toutes les directions nécessaires.

Le sénateur Rossi, syndic de Turin, a provoqué une violente campagne de presse par le discours qu'il a prononcé dimanche à Pignerol, à l'occasion de l'inauguration du chemin de fer électrique de Turin à Pignerol. Il a dit que M. Giolitti était plus grand que jamais dans le cœur des Italiens. Cette phrase, que ses adversaires les plus modérés qualifient de « malheureuse », a pris, en Italie, l'importance d'un grand événement politique. Elle a déchaîné les passions et les haines de Rossi.

Le comte Rossi n'est pas le premier venu en Italie. Syndic d'une des principales villes du royaume, sénateur et homme politique très influent, il a été même ministre des postes et, pendant de longues années, député de Carmagnola, en Piémont. Il a laissé son portefeuille et son siège de député pour devenir syndic de Turin. Il dirige la célèbre maison Martini et Rossi et se trouve ainsi à la tête d'un grand commerce de vermouth et de liqueurs. C'est lui encore qui a présidé l'exposition de Turin en 1911.

C'est un ami intime de Giolitti et un fervent partisan de sa politique. Aussi passe-t-il, à tort ou à raison, pour être opposé à la guerre. C'est un « neutraliste ».

Son discours de Pignerol a déjà provoqué une séance très orageuse au conseil communal de Turin. Sommé de s'expliquer, il a dit qu'il avait parlé en son nom personnel ; il ne représentait nullement ce jour-là la ville ou le conseil communal de Turin. Son discours n'avait aucune portée politique. Il avait salué en M. Giolitti l'un des initiateurs du chemin de fer électrique en question et l'homme « qui, en butte depuis deux ans à une campagne implacable, a toujours su garder une attitude correcte, haute et digne de respect ».

Le syndic de Turin a ajouté qu'il y a différentes formes de patriotisme et qu'il était aussi patriote que ses contradicteurs.

Ces déclarations ont déchaîné dans les tribunes et dans la salle du conseil une vraie tempête. La séance a été suspendue et la ville de Turin est dans la plus grande agitation. On s'attend à la démission du syndic.

Les nationalités non allemandes de la Monarchie autrichienne viennent d'obtenir un succès marquant au cours de la discussion du règlement du Reichsrat. Le Parlement a décidé, par 203 voix contre 185, que les discours prononcés en une autre langue que l'allemand seraient néanmoins consignés in-

tégralement au procès-verbal. Les groupes allemands du Parlement ont été extrêmement mortifiés de ce vote.

Une commission nommée par l'Académie de médecine de Paris pour étudier des mesures en vue de combattre la dépopulation propose la suppression de la publicité médicale suspecte, la surveillance stricte des sages-femmes, la dérogation au secret professionnel en la matière et un système de recherches des auteurs professionnels des actes criminels.

Ces mesures seraient bonnes ; mais il y a une mesure plus générale qui devrait être prise par le gouvernement : mettre un terme à l'instruction neutre et la remplacer par l'éducation chrétienne. Les principes que soutient l'Eglise sont seuls capables de faire une société morale.

AU CONSEIL DES ÉTATS

Autour de la gestion

Berne, 7 juin.

Le débat sur la gestion du Conseil fédéral se poursuit au Conseil des Etats. Il ne se terminera probablement que lundi ou mardi prochain. On s'aperçoit de plus en plus qu'il est difficile de maintenir cette discussion dans les limites tracées d'avance. A chaque instant, les orateurs sont tentés d'incursionner dans le domaine réservé au rapport de neutralité. Comment s'occuper de la gestion du Conseil fédéral sans toucher précédemment aux affaires qui intéressent le plus le peuple et le Parlement ? Mais, après tout, il ne faut pas confondre les produits de l'activité normale et régulière du Conseil fédéral avec les mesures extraordinaires qu'il prend en vertu de ses pleins pouvoirs. Ce qui touche à la mobilisation en particulier n'a rien à faire avec la gestion ordinaire du Conseil fédéral. C'est ce que M. Decoppet, chef du Département militaire, a rappelé hier, lorsque la discussion s'est engagée sur les affaires militaires.

Cependant, le rapporteur lui-même, M. Usteri, a ouvert la porte à un grand débat militaire par des considérations générales sur l'esprit qui règne dans l'armée. En un langage élevé, le député zuricois a montré que des exigences de la défense nationale ne sont pas incompatibles avec les idées et les institutions démocratiques. Tout en admettant que ces questions appartiennent au rapport de neutralité, M. Usteri a demandé la permission tout au moins d'exprimer la reconnaissance des Chambres à l'armée pour la garde fidèle qu'elle monte à la frontière et de rappeler les grands sacrifices qu'un service actif si fréquent et si prolongé exige des militaires de tout grade.

Mais, aussitôt, M. Legler, de Glaris, a joint la critique à l'éloge et s'est fait l'écho du mécontentement d'une grande partie du peuple, ce qui a provoqué naturellement une réponse de M. le colonel Brugger, adjudant général de l'armée. Le représentant conservateur des Grisons fait observer non sans raison que le mécontentement n'a pas sa source unique dans les fatigues du service et dans les écarts de quelques officiers. Ce mécontentement est le fruit du malaise général produit par la gêne économique et par les autres répercussions de la guerre.

Comme M. Rueber, de Schwytz, allégué des faits précis, le chef du Département militaire se décide à intervenir. Nous nous répondrons, dit-il, quand nous discuterons le rapport de neutralité. Au reste, M. Decoppet trouve injuste d'endosser à l'armée tous les maux qui font murmurer le peuple. Les chefs militaires ne sont pas responsables de la catastrophe dont nous subissons le contre-coup.

Le débat militaire, ainsi canalisé, s'est limité ensuite aux questions d'uniforme, de chaussures, de recrutement, d'assurance, de matériel de guerre, de justice militaire, etc., toutes questions qui ont donné lieu à des observations intéressantes. Cette rapide chronique risquerait de trop s'allonger si elle s'aventurait dans cette matière touffue.

Aujourd'hui, le débat sur la gestion s'est engagé dans une tout autre voie. Le Département militaire étant liquidé, on a passé au Département des finances. C'est dire qu'on a renoué les questions d'argent, d'emprunts et de dividendes. Les banquiers ont tenu le haut du pavé. M. von Arx, qui est président de la Banque cantonale de Soleure, fonctionnait comme rapporteur de la commission. Il a consacré une bonne partie de son rapport à pourfendre le projet de création d'une banque hypothécaire fédérale. En cela, il a paru assez d'accord avec le chef du Département des finances. M. Motta n'a pas grande confiance dans les chances de ce projet, et il paraît disposé plutôt à entrer dans les vues de la commission, qui voudrait compléter le droit hypothécaire suisse d'après les principes inscrits aux articles 916-918 du code civil suisse. La discussion a roulé ensuite principalement

sur l'activité de la Banque nationale, qui se révèle de plus en plus comme une institution de premier ordre et un facteur important de l'excellent crédit de la Confédération.

AU CONSEIL NATIONAL

Office du tourisme

Berne, le 6 juin.

Le détail du compte d'Etat liquidé, MM. les membres de la commission des finances se sont offerts le plaisir de parler pendant deux heures de chiffres et toujours de chiffres. Le Conseil a abordé le projet prévoyant l'allocation d'une subvention fédérale à un office suisse du tourisme.

La réalisation de ce vœu très ancien des sociétés de développement et de la société des hôteliers a été assez laborieuse. Depuis la motion de M. Alexandre Seiler, de Zermatt, en 1911, jusqu'à l'élaboration du projet en question, les péripéties ont été multiples. L'idée s'est heurtée d'abord à l'hostilité des C. F. F., qui possèdent un office de propagande doté d'un crédit annuel de 400,000 francs. A la fin, on est tombé d'accord pour former une organisation dans laquelle entrent les sociétés que nous avons nommées plus haut, plus les associations Pro Sempione et Pro Gottardo. La Confédération versera une subvention annuelle de 120,000 francs — somme fixée pour 1918 — et se réserve son mot à dire dans les conseils de l'association.

On avait d'excellentes raisons de faire quelque chose. L'industrie des étrangers rapporte au pays 500 millions par an, en argent comptant ; si on additionne les capitaux engagés dans les hôtels, les chemins de fer, les industries qui vivent du mouvement des étrangers, on arrive à la somme formidable de 4 milliards.

La concentration des forces et des moyens de propagande est nécessaire, étant donné notamment les efforts énormes que font d'autres pays pour attirer la foule des voyageurs.

Cependant, opposition a été faite au projet par le député bâlois, M. Geipke, opposition de forme et de fond, qui talait sur le nom allemand donné à l'office à créer. En allemand, l'office est baptisé *Verkehrsbüro*, office du trafic suisse. En français, le titre est : « Office du tourisme ». L'expression française est beaucoup plus adéquate que le terme allemand. M. Geipke, qui est un promoteur du grand trafic suisse, redoute la création d'une institution qui favoriserait les tendances particularistes que les hôteliers, partisans des chemins de fer de montagne et des voies secondaires, poursuivent, dit-il, au détriment d'une politique ferroviaire de grande envergure.

M. Jäger, maire de Baden, a émis l'avis que l'office du tourisme devrait être rattaché à l'administration fédérale. M. Walther, de Lucerne, a vivement contredit les critiques formulées par les deux orateurs précédents et il a insisté sur l'importance que l'hôtellerie attache à l'office suisse du tourisme.

La votation sur l'entrée en matière a donné 88 oui contre 4 non. Le parlement est donc bien convaincu de l'utilité pratique de l'office projeté.

Vers 1 heure, la suite du débat a été renvoyée à jeudi.

Berne, 7 juin.

Aujourd'hui, jeudi, on a considéré de la Fête-Dieu, la séance ne s'est ouverte qu'à 10 h. Les députés catholiques ont assisté à la grand-messe à l'église de la Trinité.

On reprend le débat sur la subvention à l'office du tourisme. Ce que M. Geipke n'avait pu obtenir hier, M. Speiser y est arrivé sans peine aujourd'hui. Dans la discussion des articles de l'arrêté, le député bâlois a repris la critique du titre allemand donné à l'office suisse du tourisme : *Verkehrsbüro* ; il a demandé que la commission cherchât un titre plus adéquat. Par 67 voix contre 42, la Chambre a ratifié la proposition de M. Speiser, à laquelle M. Geipke s'était rallié.

Contrairement à l'opinion de M. Jäger, qui voulait ajourner toute la discussion jusqu'à la solution de la question du nom de l'office à créer, le Conseil a poursuivi le débat.

Les Chemins de fer fédéraux

Le Conseil national a commencé la discussion du rapport de gestion et des comptes des C. F. F. pour 1916. Les rapporteurs, MM. Moissmann et Edouard Scherrer, se sont bornés à un résumé des indications officielles.

Quatre orateurs socialistes ont successivement reconnu les vœux de différentes catégories de personnel. M. Greulich s'est épuisé sur le sort des apprentis, qui, depuis 1914, ne sont plus promus aux fonctions d'aides de station ; il a réclamé, en outre, une réduction des heures de travail. M. Schenkel a motivé une proposition

chargeant le Conseil fédéral de régler de façon définitive les conditions d'engagement du personnel. M. Pflieger a déclaré que les salaires insuffisants constituaient « une honte pour la démocratie, pour les C. F. F. et pour l'autorité qui, en dernier ressort, décide des traitements ». M. le conseiller fédéral Forrer ne parut pas goûter cette philippique du pasteur socialiste. M. Rimathé, le remplaçant de Johannes Sigg, a parlé en faveur du personnel des locomotives. Cette attaque socialiste est un signe du mécontentement qui règne dans les milieux des chemins de fer.

M. Geipke, de Bâle, a fait des propositions concernant le développement du service des trains de grande vitesse. Il a déclaré que, en modifiant les prescriptions sur le rattachement des trains au passage des stations et en diminuant le poids des trains, qu'on réduirait à 250 tonnes au maximum, par exemple, on pourrait facilement porter la vitesse des express de 45 kilomètres à 65 et jusqu'à 75. On recouvrerait les frais par un supplément de taxe pour ces trains directs.

La séance a été levée à une heure et quart. La séance de vendredi commencera à 7 heures et se terminera à 10 heures et quart.

L'affaire Graber

La commission des neuf instituée pour donner son avis sur la question Graber a siégé mercredi après midi pendant plus de trois heures. MM. les commissaires se sont engagés à une discrétion absolue ; cependant, il n'est pas difficile de pénétrer le mystère, du fait que la commission n'avait pas arrêté sa décision dès mercredi soir.

Il y a, au sein de la commission, une majorité qui veut affirmer, contrairement à l'opinion du juriste de la Couronne, M. le professeur Burkhardt, et contrairement à l'avis du Conseil fédéral, que le principe de l'immunité parlementaire existe réellement et que les dispositions de la loi de 1851 sont applicables en l'occurrence. Personne ne conteste l'existence de l'immunité parlementaire en ce sens qu'un député ne peut être inquiété du fait de son activité parlementaire. Quant à une immunité qui préserverait le député des poursuites qu'il aurait encourues pour des délits commis en qualité de simple citoyen, il y a des gens qui considèrent cette immunité-là comme contraire au principe démocratique. Si la loi requiert néanmoins une autorisation du Parlement pour que le député puisse être appréhendé, ce n'est là qu'une mesure d'ordre. Les partisans de cette thèse concluent à accorder sans autre l'autorisation d'arrêter M. Graber.

L'autre école fait des distinctions. Elle dit que, le délit dont est coupable M. Graber étant un délit de presse, c'est-à-dire un délit politique, l'autorisation doit être refusée en cas. C'est là l'opinion, notamment, des représentants des minorités politiques, et les deux députés catholiques qui font partie de la commission, MM. von Streng et Deschenaux, paraissent partager cette manière de voir.

Les socialistes n'avaient, d'ailleurs, pas joué leur dernière carte. Au cours de la séance de jeudi, le président, M. Rueber, a donné connaissance de la déclaration suivante qui lui était parvenue et dont la commission avait eu vent mercredi soir déjà : « Le groupe socialiste et M. Graber, qui en est membre, déclarent que ce dernier se constituera prisonnier volontairement, dès la clôture de la session actuelle de l'Assemblée fédérale, pour purger la peine de prison prononcée contre lui ».

A la suite de cette déclaration, la commission a suspendu sa décision. La déclaration a été notifiée au Conseil d'Etat de Neuchâtel.

Jeudi après midi, le gouvernement neuchâtelois s'est transporté in corpore à Berne et a conféré avec MM. les conseillers fédéraux Müller et Decoppet. Le Conseil fédéral portait d'avis que c'est au Conseil d'Etat de Neuchâtel de prendre position vis-à-vis de la déclaration nouvelle de M. Graber. Au fond, on ne voit pas très bien pourquoi le Conseil fédéral doit jouer un rôle si actif dans cette affaire, qui touche le parlement et doit être tranchée par le parlement seul.

On apprend que le gouvernement neuchâtelois, un peu surpris par la tournure nouvelle des choses, a demandé à réfléchir.

A 5 heures, la commission du Conseil national s'est réunie à nouveau. M. le conseiller fédéral Müller a fait part que le gouvernement neuchâtelois s'en remettait complètement à la commission parlementaire. Personnellement, le chef du département de justice et police aurait préféré que la commission attendît jusqu'à lundi pour prendre une décision. Mais, après deux heures de discussion, la commission décida, par 5 voix contre 4, d'autoriser l'arrestation. Ont voté pour : MM. Häberlin, Bonjour, Herzog, Moll (sans radicalisme) et Iselin, libéral. Ont voté contre l'autorisation : MM. von Streng et Deschenaux (catholiques), Affolter (socialiste) et Peter (radical).

Nous avons dit plus haut quel est le point de vue de la minorité.

La majorité de la commission a fait un faux pas ; puisse-t-elle le comprendre avant de provoquer le débat pénible et passionné auquel il faut s'attendre. Comme la Droite, les socialistes, les démocrates, les radicaux genevois,

RÉDACTION ADMINISTRATIVE BUREAU DES ABONNEMENTS Imprimerie SA Avenue de Pérolles, 1

ABONNEMENTS 1 mois 2 fr. 50 3 mois 7 fr. 50 6 mois 13 fr. 50 1 an 25 fr. 00

Entre Ypres et Arras sont en train de se forger les têtes de pont...

Les bulletins de Berlin fensive anglaise a eu mais qu'elle n'a pu...

Les commentaires allégués de la préparation de l'artillerie britannique...

La violence française a été à l'origine de la bataille de la Somme...

La bataille de la Somme a été la plus sanglante de l'histoire...

La bataille de la Somme a été la plus sanglante de l'histoire...

La bataille de la Somme a été la plus sanglante de l'histoire...

La bataille de la Somme a été la plus sanglante de l'histoire...

La bataille de la Somme a été la plus sanglante de l'histoire...

La bataille de la Somme a été la plus sanglante de l'histoire...



Quand un être humain voit avec regret son aspect physique diminuer de beauté, il doit en conclure que son état de santé laisse à désirer et doit chercher à réparer ses forces.

Le teint devient plus frais, plus rose, plus fin

L'appétit augmente, en même temps que le poids, d'une manière très sensible, ce qui amène une certaine rondeur des formes, sans produire toutefois la moindre surcharge grasseuse.

Il est en vente partout en boîtes de Fr. 1.85 et Fr. 3.25. L'usage journalier revient à 30 cent. seulement.

Monsieur Aloys Desbiolles-Anthonioz; Monsieur Léon Desbiolles; Madame et Monsieur Édouard Hogg-Anthonioz...

Engrais pour fleurs "PLANTO" Seul dépôt au Commerce de graines Ernest G. VATTER

DERNIER MOIS DE LA LIQUIDATION TOTALE EGGER & MAYER (transférée Route des Alpes)

Cabinet dentaire H. DOUSSE chirurg.-dentiste BULLE

UNE JEUNE FILLE de 20 à 30 ans, de toute moralité et confiance, bien au courant de tous les travaux du ménage...

Docteur BUMAN A REPRIS ses consultations Dans un café de campagne ON DEMANDE une honnête fille

ON DEMANDE pour tout de suite, une cuisinière, ou à défaut, une jeune fille sachant faire un peu de cuisine.

Vente d'immeubles aux enchères Les heirs Purro, enfants de feu Pierre-Sylvestre Purro (Burs Petit), vendront aux enchères publiques...

ON DEMANDE une bonne laveuse de 45 à 50 ans. S'adresser à M. Tammel, Blanchisserie moderne, Moutan-sur-Sierre.

Scieurs ainsi que cylindres et machines neuves, sont demandés pour tout de suite.

ON DEMANDE un bon domestique sachant traire et soigner chevaux. S'adresser à M. Kundaz, Bergerie du Mourat.

TRANSPORTS FUNÉBRES Fabrique de CERCUEILS Anselme MURITH FRIBOURG

Institutrice diplômée Jeanne Saisseuse, Allem., franç., peinture, piano, demande place dans bonne famille auprès d'enfants en pensionnat.

COUTURE La soussignée se recommande pour tous les travaux concernant son état.

Philologue expérimenté (prof. d'un institut français) donne des leçons françaises, allemandes, italiennes et latines.

Chaussures Modernes S.A. J. MARTY, gérant FRIBOURG 26, rue de Romont. - Téléphone 589

ZOCOLIS Sandales tessinoises, pour hommes et dames; remplacent les chaussures ordinaires.

Maréchal On demande un bon ouvrier maréchal connaissant le ferrage des chars et voitures...

Grande vente de coutellerie Lundi 11 juin, dès 10 heures du matin, l'office des faillites de la Suisse exposera en vente, aux enchères publiques...

ON PEUT GAGNER 500,000 fr. avec 5 fr. le 10 juillet 1917 en achetant une obligation à primes 5 1/2 % du CRÉDIT FONCIER DE FRANCE 1917

BONNE pour aider aux travaux du ménage, peut entrer tout de suite, chez M. FAVROT, professeur, Porrentruy.

EAU MINÉRALE NATURELLE Sylvana "L'eau de table parfaite"

Grande Droguerie Centrale Bourgeois & Gottrau VIL-À-VIS DES URSLINES tout au haut de la rue de Lausanne, 87

Pianos en tous genres et tous prix. Choix immense Vente, location, échange

PENSION D'ENFANTS "Bergsonne" GSTAAD Maison recommandée par des médecins. Cure d'air, Bains de soleil.

Frappant est le remède infallible du rhumatisme, lumbago, sciaticque, rhumatisme articulaire.

CAFÉ A remettre, à Lausanne, pour cause de changement de commerce, bon petit café marchant bien.

Auto-cuiseurs avec et sans marmites, 50 à 70 % d'économie de combustible. Marmites émaillées et en aluminium.

VENTE GROS & DÉTAIL - Prix avantageux - NOUS ACHETONS DES caisses en bois

Nou L'offens La ville

Entre Ypres et Arras sont en train de se forger les têtes de pont qu'ils ont conquises du 7 juin; ils annoncent prisonniers s'élève à 64 20 canons. Les contre-attaques ont été repoussées, d'après Londres.